

La Présidente

Saint-Ouen-sur-Seine, le

30 AOUT 2023

Réf : D23-001816

**Mesdames et Messieurs les chefs
d'établissement
Mesdames et Messieurs les adjoints
gestionnaires****Objet : rentrée scolaire 2023 – objectifs et priorités de la Région Île-de-France dans les EPLE franciliens**

Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement,
Mesdames, Messieurs les adjoints gestionnaires,

A la rentrée, vos établissements accueilleront plus de 430 000 élèves franciliens. Je tiens à vous assurer que vous pouvez compter sur la Région Île-de-France pour vous accompagner au long de l'année scolaire 2023-2024.

La convention-cadre entre la Région et les établissements publics locaux d'enseignement qui lui sont rattachés doit désormais entrer pleinement en vigueur, pour permettre la mise en œuvre de l'ensemble des compétences régionales au bénéfice de la communauté éducative, dans le respect de l'autonomie des établissements dont je demeure convaincue qu'elle est une condition essentielle de la bonne administration de ceux-ci et un facteur de réussite des élèves. La convention ayant été adoptée par le Conseil régional en décembre 2022, il vous appartient désormais de la présenter en conseil d'administration pour permettre sa signature au plus tôt et bénéficier de tous ses effets sur la fluidité et la robustesse de nos relations.

La mise en œuvre des missions d'accueil, de restauration, d'hébergement ainsi que d'entretien général et technique suppose en effet une coordination étroite et une relation privilégiée entre les services régionaux et les établissements, que nous cultivons depuis de nombreuses années et que la loi 3DS du 21 février 2022 est venue conforter en instituant une autorité fonctionnelle de la collectivité sur les adjoints gestionnaires des établissements. Afin de donner aux adjoints gestionnaires les moyens de mettre en œuvre au quotidien les compétences régionales, la Région met à leur disposition une offre de formation spécifiquement conçue pour eux, une communauté des managers ainsi que des outils conçus pour répondre aux attentes qu'ils ont exprimées lors du temps d'échange du 20 mars dernier.

Parce que l'efficacité de l'action publique exige de la lisibilité et de la prévisibilité, je souhaite, conformément à l'engagement pris devant vous, partager avec vous les objectifs opérationnels prioritaires de la Région pour l'année scolaire 2023-2024, ci-annexés. Pour permettre leur atteinte, l'ensemble des ressources humaines, techniques et financières de la Région sont mobilisées.

C'est tout d'abord, un effort sans précédent qui est opéré par la Région en matière de restauration avec l'augmentation à 3,30 € du tarif régional de référence garanti aux lycées et le gel de la tarification applicable à plus de la moitié des familles franciliennes (tranches A à

G). Dans un contexte de forte inflation, cette mesure permet à la fois le maintien de la qualité dans l'assiette, avec la hausse de 23 centimes par repas du budget denrées des lycées, et le pouvoir d'achat des familles. Avec la fin du déploiement du système d'information de la restauration scolaire et la mise à disposition des marchés de denrées sur la centrale d'achat régionale, toutes les conditions sont réunies pour que l'année 2023-2024 permette d'améliorer significativement la mise en œuvre de la politique régionale de restauration durable et d'augmenter les approvisionnements en produits biologiques, locaux et de qualité.

Concernant le management des agents régionaux, la Région, comme vous le savez, s'investit fortement dans la formation de ses agents. Pour l'année 2023, ce sont plus de 680 000 € qui ont été engagés pour la formation des agents des lycées. Cet investissement conséquent a permis d'organiser plus de 142 sessions de formation sur la seule thématique de la sécurité, au bénéfice de plus de 1 000 agents. La Région poursuit en outre son action en faveur de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes en se dotant, notamment, d'un plan d'action régional composé de 72 actions. Ce plan d'action décline des mesures d'accompagnement très concrètes, notamment le renforcement de l'accompagnement des femmes pour l'accès à des postes d'encadrement, la lutte contre les stéréotypes ou encore la lutte contre les violences sexistes et sexuelles.

La Région développe depuis de nombreuses années une politique publique d'envergure inscrite dans une stratégie numérique ambitieuse de développement des usages numériques pour les lycées franciliens. Elle repose sur la mise à niveau des infrastructures et sur la distribution d'équipements pour les lycéens et les enseignants. Par la convention entre la Région académique et la Région adoptée en janvier 2023 s'engage une nouvelle phase qui vise à poursuivre et à amplifier la mutation vers des pratiques et des usages nouveaux au sein des établissements franciliens, en intégrant les dimensions de sobriété, de sécurité et de souveraineté.

Pour ce qui est enfin de la maintenance des bâtiments, la Région a conduit 379 chantiers d'été, à l'issue desquels il vous appartient de mettre en œuvre l'ensemble des actions préconisées dans le cadre du guide et du kit de la maintenance.

L'ensemble de ces orientations témoigne de l'ambition qui est la mienne pour l'éducation et la réussite des élèves, qui demeurent en tête des priorités régionales pour l'année scolaire qui s'ouvre, comme en témoigne le budget des lycées, qui atteint 1,2 Md€ en 2023, ce qui représente à la fois un record historique et le doublement du budget par rapport à 2015. Elles sont destinées à nourrir vos échanges avec les services régionaux qui vous accompagnent dans leur mise en œuvre. Elles ont vocation, enfin, à être évoquées lors des entretiens professionnels annuels afin que toute difficulté puisse être communiquée à la Région.

Je vous souhaite une excellente rentrée scolaire 2023.

Je vous prie d'agréer, Mesdames, Messieurs les chefs d'établissement, Mesdames, Messieurs les adjoints gestionnaires, l'expression de ma haute considération.

Bien cordialement

Valérie Pécresse

Valérie PÉCRESSE

Copie :

Monsieur le Recteur de la région académique d'Île-de-France, recteur de l'académie de Paris et chancelier des universités de Paris et d'Île-de-France, Madame la Rectrice de Créteil, Monsieur le Recteur de Versailles